

Image not found or type unknown



Modification de permis de construire

Par **evvaloona**, le **18/02/2009** à **16:54**

Bonjour,

J'ai un permis de construire pour une maison de 156m² habitable. (sur étage)

Les fondations ont déjà été coulées.

Je voudrais savoir si à ce stade, je peux encore demander une modification de permis.

Et si, oui, puis je supprimer l'étage ?

Merci d'avance.